



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.19.024
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour l'extension du cimetière d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2019 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré doit réaliser l'extension de son cimetière afin de créer de nouveaux emplacements pour des caveaux, ainsi que pour des caves urnes.

La Ville d'Ingré dispose actuellement d'un cimetière. Ce projet consiste en une extension du cimetière actuel. Une emprise foncière est disponible et prévue au PLU pour ce projet.

Le cimetière est situé au croisement de la rue de la Vallée et de la rue de La Chapelle.

Ce projet est éligible à la DSIL 2019.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 300 000,00 € HT.
La demande de subvention porte sur un montant de 240 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	0 €	0 %
Travaux	300 000,00 €	100 %
Total dépenses :	300 000,00 €	
RESSOURCES :		
DSIL :	240 000,00 €	80 %
Autofinancement (dont emprunt) :	18 000,00 €	20 %
Total des ressources :	300 000,00€	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Orléans.

A Ingré, le **16 MAI 2019**

 Le maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : 17 mai 2019
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-19-024

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-16T15-30-28.00 (MI216957601)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190516-DC-19-024-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre de la dotation de
à l'investissement local pour l'extension du cimetière
d'Ingré

Date de décision : 16/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : DC.19.024 - Décision subvention Multicanal : Non
DSIL cimetière 2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/05/19 à 15:30

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 16/05/19 à 15:30

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 16/05/19 à 15:37

